

# Ouvrage Collectif

*Sous la direction de  
Alain Zenner et Gérard Delvaux*

## Les auteurs :

C. Alter  
R. Aydogdu  
Y. Brulard  
A. Cauwenbergh  
P-Fr Coppens  
M.Claes  
C. Deforge  
G. Delvaux  
P. De Wolf  
E. Félix  
J-Fr. Goffin  
Th. Litannie  
S. Marko  
P-A. Michel  
N. Ouchinsky  
S. Parsa  
Z. Pletinck  
N. Procureur  
M. Ronsmans  
G. Viseur  
A. Zenner

### **Titre I**

*Aspects novateurs de la prévention  
des discontinuités des entreprises*

### **Titre II**

*Aspects novateurs du Code du droit  
de l'insolvabilité*

### **Titre III**

*Aspects novateurs du droit européen*

### **Titre IV**

*Aspects novateurs du Code  
du droit des sociétés et  
des associations*

### **Titre V**

*Aspects novateurs du droit fiscal  
relatifs au droit des sociétés et  
au droit de l'insolvabilité*

# AU CARREFOUR DES RÉFORMES - 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OECCBB

## Table des matières

R. KROCKAERT • Allocution d'hommage lors du 60 <sup>e</sup> anniversaire de l'OECCBB • 30 septembre 2019 au Palais d'Egmont.....	7
---	---

G. DELVAUX • Allocution de bienvenue : Le renouveau de la profession.....	9
---	---

M. CLAES • Hommage à mon maître de stage, Monsieur Joseph Colleye.....	11
--	----

### Titre I -

#### Aspects novateurs de la prévention des discontinuités des entreprises

A. ZENNER • Mesures préventives de discontinuité du droit de l'insolvabilité et du droit des sociétés. Obligations des dirigeants et des professionnels comptables.....	19
---	----

P. DE WOLF • La srl et son patrimoine à l'épreuve (capitale) des tests de solvabilité et de liquidité.....	29
---	----

G. DELVAUX • Analyse des dispositions prévues par le Code des sociétés et des associations concernant l'apport en industrie dans les sociétés à responsabilité limitée et dans les sociétés coopératives.....	41
---	----

C. DELFORGE • Normes professionnelles relatives au recours par les professionnels comptables à la procédure de la sonnette d'alarme.....	51
---	----

M. CLAES, N. PROCUREUR et P.A. MICHEL • Vous avez dit suppression du capital dans la société à responsabilité limitée ?.....	57
---	----

### Titre II -

#### Aspects novateurs du Code du droit de l'insolvabilité

M. CLAES • Dépistage des ASBL en difficulté dans le nouveau droit de l'insolvabilité - quelques clignotants.....	73
---	----

N. OUCHINSKY • L'insolvabilité des dirigeants d'entreprise.....	96
---	----

C. ALTER et Z. PLETINCK • Insolvabilité : questions en suspens.....	127
---	-----

S. PARSA • Développement récents de doctrine et de jurisprudence en matière de continuité d'entreprises et de faillite.....	144
--	-----

**Titre III -  
Aspects novateurs du droit européen**

Y. BRULARD et M. RONSMANS • La nouvelle directive sur les restructurations  
du 20 juin 2019 : Une révolution ? Une adaptation ? Une opportunité ?..... 171

**Titre IV -  
Aspects novateurs du Code du droit des sociétés et des associations**

G. VISEUR • Le nouveau Code des sociétés et des associations :  
quels sont les facteurs de différenciation entre la société anonyme et  
la société à responsabilité limitée ?..... 209

J.-Fr. GOFFIN et A. CAUWENBERGH • La responsabilité des administrateurs  
au regard des articles 2.56 à 2.58 du nouveau Code des sociétés et des associations..... 223

R. AYDOGDU • Le nouveau régime de dissolution et de liquidation des sociétés ..... 238

**Titre V -  
Aspects novateurs du droit fiscal relatifs au droit des sociétés et  
au droit de l'insolvabilité**

E. FÉLIX • Jules Ingenbleek (1876-1953),  
le père de la première réforme fiscale belge..... 259

A. ZENNER, Th. LITANNIE et S. MARKO • Questions choisies  
au carrefour du droit de l'insolvabilité et du droit fiscal ..... 263

P.- Fr. COPPENS • Synthèse des modifications fiscales introduites par la loi  
du 17 mars 2019 pour l'application du Code des sociétés et des associations..... 308

# Allocution d'hommage lors du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OECCBB ■

■ 30 septembre 2019 au Palais d'Egmont



**Raymond Krockaert**  
Président émérite

Les commémorations sont nécessairement passéistes puisqu'elles sont particulièrement consacrées aux efforts et aux moyens qui restent attachés à ce qui a été entrepris et aux résultats obtenus.

A cela s'ajoute nécessairement une vision du futur : *« le problème sur le grand rôle de la comptabilité dans l'organisation de la production est étroitement lié à son rôle dans l'économie nationale en général ».*

Cette appréciation a été formulée par le Professeur Sobaninsnick qui fut le porte-parole de la délégation de l'URSS aux « Journées de la Comptabilité 1958 » et figure dans un exposé du thème : « Le Comptable et la Comptabilité en 1958 ».

Ce Congrès réunissait les représentants internationaux et belges des professionnels du chiffre :

l'Espagne, l'URSS, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, l'Italie, la Suisse et la Tchécoslovaquie.

L'aréopage des représentants de la plupart des pays européens témoigne de l'intérêt international attaché à la comptabilité dans l'ensemble de ses aspects économiques et sociaux.

Un hommage particulier fut rendu à Joseph COLLEYE qui présida cette journée d'étude et dont le rayonnement s'étendra à l'ensemble de la Profession Comptable.

Le résultat de ces travaux, l'organisation et le développement de la profession dont Joseph COLLEYE fut l'un des pionniers, témoigne de la qualité de la voie qu'il a tracée et qui fut appuyée par l'ensemble de notre Association Professionnelle.

Nos séminaires qui ont connu un développement d'une incontestable qualité intellectuelle ont été initiés et organisés par Joseph COLLEYE, Gérard DELVAUX et Micheline CLAES, ceci avec les collaborations académiques de haut niveau que vous n'avez pas manqué d'apprécier.

Ceci témoigne du succès de pareille initiative de formation.

Nous remercions vivement les orateurs et participants qui ont contribué à leurs succès.

L'une des appréciations émises lors des Journées de la Comptabilité 1958 » était : **« Or, est-il besoin de le rappeler, les progrès vertigineux de la science qui imposent désormais de nous libérer des chaînes qui nous asservissent à l'orbite étrié d'économies nationales pour vivre à l'échelle continentale ».**

Cette affirmation fut émise - on s'en doute - par le représentant de l'URSS, économiste et interprète de la délégation soviétique.

Au hasard d'autres affirmations reprises dans le texte des conférences présentées lors de ces Journées de la Comptabilité « 58 », nous citons également le Professeur Pierre Lauzel, initiateur du plan comptable français, qui servit en partie à la mise au point d'un plan comptable belge.

Celui-ci émit l'avis que ce qu'un orateur définissait en tant que « lois comptables », méritait l'appellation de « lois économiques ».

Le survol de nos activités pendant plus d'un demi-siècle permet d'apprécier le développement et le rayonnement que notre Association a pu

apporter avec le concours et l'attachement de ses membres en se consacrant au développement collégial de la Profession Comptable.

Les statuts de notre Association, publiés en 1959, renseignent que nos buts comprennent la nécessité de s'assurer que les travaux de nos professionnels soient marqués du sceau de la compétence et de la probité. Nous pouvons affirmer que ce souhait volontariste est réalisé.

Le succès des séances de nos formations en témoigne. Merci à tous ceux qui y ont collaboré sous la houlette de Gérard Delvaux et de Micheline Claes.

En termes de conclusion, je cite un extrait d'une étude de notre confrère Eddy FELIX, Expert-Comptable, Membre de l'Academy of Accounting Historian (revue belge de la comptabilité de juin 2019) : **« Une des plus importantes formes de commerce dans la société vénitienne médiévale et annonciatrice de la société à capital social, est la « Colleganze », société à durée et ou objet limité, dans laquelle on investit ce que l'on peut perdre. »**

On peut en faire ressortir la nécessité des principes de prudence et de compétence attachés à l'exercice de nos professions.

## REVUE BELGE DE LA COMPTABILITE - HOMMAGE LORS DES 60 ANS DE L'OECCBB A SON FONDATEUR

60 ème année - N° 3.2019 - septembre 2019

### **Rédacteurs en chef :**

Gérard Delvaux et Michéline Claes

### **Editeur responsable et coordination générale :**

Michéline Claes - mclaes@oecccb.be

Chargée des publications de l'OECCBB ; Muriel Degueudre - mdegueudre@oecccb.be

### **Présidents du comité d'expertise comptable et financière :**

Roland Gillet, Professeur à la Sorbonne, et à l'ULB - Professeur Pierre Armand Michel, Professeur à l'U.Lg et l'ULB, Gérard Delvaux et Michéline Claes, experts-comptables IEC

### **Présidents du Comité fiscal de rédaction :**

Thierry Afschrift, Professeur à l'ULB et Solvay Business School - Françoise Baltus, Avocat - Professeur à Solvay (ULB) - Roland Rosoux et Yves Dewael.

*Les auteurs, les rédacteurs en chef et l'éditeur veillent à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager leur responsabilité.*

**Editeur :** Ordre des Experts-comptables et Comptables brevetés de Belgique - Société Royale - Asbl  
Siège social : Boulevard Louis Schmidt 100/b.9 - 1040 Bruxelles  
Siège d'exploitation : Chaussée de Louvain 428 - 1380 Ohain